

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2019

N° 2019-9

Référence écrite délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 8 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (35) :** VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant :** SERMET André, BAHEU Benoît

**Titulaires absents non représentés (21) :** PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, MUR François, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

**Procurations (8) :**  
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry  
DELCASSO Maryse à MUR Raymond  
DESMARAIIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre  
ESTRADE Pierre à BECH Jean-Pierre  
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe  
RICARD Louis à RIVIERE Alain  
PENE Roland à BAZERQUE Albert  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Adhésion ADIL

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose :

L'Agence Départemental du droit et Information sur le Logement des Hautes Pyrénées est une association dont l'objectif est de faciliter l'accès au droit, à l'information et aux aides pour tous sur le thème du logement.

Lors de la commission aménagement du 29 novembre 2018, Anne Cola Paros directrice de l'ADIL 65 est venue faire une proposition de partenariat avec la communauté de communes.

Il reposerait sur 3 axes :

- ▶ Faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux aides dans le domaine du logement au plus près des maires et habitants du territoire ;
- ▶ Faciliter l'accession à la propriété et à l'amélioration de l'habitat sur le territoire ;
- ▶ Accompagner les élus de la Communauté de communes dans leurs projets et participer aux réflexions menées sur le territoire.

L'ADIL est déjà un de nos partenaires dans la mise en œuvre de l'OPAH sur le territoire et sera un de nos partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des actions logements retenues dans le cadre de la Convention Territorial Globale.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 0.22€ par habitant INSEE.

Le Président entendu, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- ▶ Approuve l'adhésion à l'ADIL 65 pour un montant de 1 564,86 € l'année ;
- ▶ Autorise le président à signer tout document en lien avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU